

PROVINCE DE LIEGE

BOURSES D'ETUDES DE FONDATIONS

Soit inséré aux Annexes du Mémorial administratif de la Province de liège pour être AFFICHE par les Administrations communales, l'avis ci-après émanant de la Commission Administrative des fondations de Bourses d'Etudes de la Province de Liège

La Commission provinciale des Fondations de Bourses d'Etudes informe les intéressés de la vacance des bourses ci-après pour l'année scolaires 2026-2027.

	NOM DES FONDATEURS	Etudes voulues par Le fondateur	Nbr bou	taux des bourses	Personnes appelées à la Jouissance des bourses
1	AIDE FRATERNELLE	Etudes moyennes et professionnelles	1	37,00€	Garçons et filles belges exclusivement domiciliés depuis deux ans dans les communes de Verviers, Andrimont, Heusy, Hodimont
2	ANDELBROUCK II	Etudes techniques et professionnelles	1	111,00€	Jeunes gens 1.de Verviers 2.de l'arrondissement de Verviers 3.de la province de Liège.
3	BEAUJEAN	Toutes catégories d'études	1	72,00€	descendants de Antoine et Marie Anne Beaujean et Dame Elias. A défaut garçons et filles.
4	BLAFFART Nicolas	Etudes supérieures	1	248,00€	Elèves nécessiteux et méritants sortis de l'Athénée Charles Rogier à Liège
5	BORMANS	-Etudes de philosophie préparatoire et théologie	1	124,00€	Descendants d'Anne et Ida Bormans, soeurs du fondateur les autres membres de la famille ; les étudiants de Houtain l'Evêque. A défaut, pour un an à des Belges.
6	BOUHY	Etudes musicales ds un conservatoire	1	62,00€	Garçons et filles, belges exclusivement, domiciliés dans l'arrondissement de Verviers et plus spécialement dans la commune de Pepinster, par préférence.
7	CROISIER	-Humanités anciennes (secondaire général) -Philosophie préparatoire à la théologie et théologie	2 2	99,00€ 198,00€	Parents du fondateur. A défaut: garçons et filles de Terwagne, Noisieux, Vervoz et Ocquier.
8	DARGENT-KEUTERS	Etudes universitaires, post-universitaire ou techniques supérieures	1	149,00€	Descendants du frère et de la soeur du fondateur, par préférence
9	DARGENT	Etudes universitaires, post-universitaire ou techniques supérieures	3	248,00€	Descendants des familles Joseph Dargent-Bernard ayant vécu à Flémalle-Grande et Nicolas KeutersDamry ayant vécu à Flémalle. Les enfants des parents francophones de Flémalle, Liège, de l'agglomération bruxelloises, de Wallonie.
10	DE CUYPER- FRERE-ONSMONDE	Etudes universitaires d'ingénieur	1	87,00€	Descendants des fondateurs. A défaut: garçons et filles belges
11	DE SURLET	-Etudes secondaires -Etudes de droit, philosophie préparatoire et théologie	1 1	62,00€ 124,00€	Descendants de Charles de Liedekerke et de son épouse la Baronne de Surllet. Nièce du fondateur par préférence. A défaut: à des Belges
12	DELATTE	Etudes techniques et professionnelles	1	124,00€	Descendants de Martin-Joseph Guillaume Martial, neveu du fondateur, époux de Marie-Jeanne-Joseph Delatte-de la Dame Thoumson veuve Closon, cousine germaine du fondateur - des parents du chanoine Piette ; A défaut: autre jeune homme ou jeune fille pour un an, avec faculté de reconduction.
13	DELEIXHE-RENIER	Humanités anciennes théologie, droit, médecine ou techniques	2	83,00€	Descendants des frères du fondateur : Josse, Henri, Jacques, Mathieu et de sa soeur Marguerite épouse Herman Ghiot. A défaut : à des habitants d'Heure-le-Romain
14	DRESSE	Etudes normales	1	50,00€	Garçons et filles
15	DUBOIS	Toutes catégories d'études	1	82,00€	Jeunes gens nés et habitant à Thisne -Lez-Hannut
16	DUPONT	Hautes études commerciales et consulaires	1	186,00€	Elèves impécunieux et méritants, poursuivant des hautes études commerciales et consulaires.
17	FOURNEAU	Etudes normales	1	30,00€	Jeune fille poursuivant des études d'institutrice dans une école de Liège
18	FRENAY-O HOUBART-TROISFONTAINES	Etudes secondaires	1	72,00€	Garçons et filles peu aisés domiciliés à Liège ou à Grivegnée depuis 2 ans au moins et sortis des écoles communales et cette ville ou de cette localité ; jeune homme ou jeune fille sortant des écoles communales de Wandre, avec préférence pour les parents des fondateurs Houbart et Troifontaines ou de leur conjoint; les enfants nécessiteux de Wandre
19	JACQUEMART	Etudes de médecine	1	99,00€	Garçons et filles de Seraing par préférence
20	JESUITES ANGLAIS	Etudes de philosophie préparatoire et théologie	1	149,00€	Etudiants de nationalité belge.
21	LAPAILLE	Toutes catégories d'études	1	37,00€	Membres de la famille du fondateur.
22	LECLERCQ JMJ	Etudes d'ingénieur	1	99,00€	Parents du fondateur. A défaut : garçons et filles nés dans la province
23	LECLERCQ-LIBERT	-Humanités anciennes	1	62,00€	Descendants des frères et soeurs du fondateur; de Deschentinnes, Henri, Seny François. Les descendants des frères et soeurs de Baugniet André et Baugniet Ernestine, épouse de Rigobert Courtois ; de Berthels Lambert, de Kinart Antoine, de Dufays Dominique, de Vanderberwaer Gérard. Les descendants de Dubois Pierre-Joseph. A défaut: étudiant(e)s de Pellaines.
24	LEJEUNE	Etudes universitaires	1	174,00€	Garçons et filles nés ou domiciliés à Dison ; A défaut garçons et filles nés dans l'arrondissement de Verviers
25	MORSOMME	Etudes secondaires, théologie, droit, médecine et normales	1	62,00€	Descendants des trois frères du fondateur: Henri-François, Jean-Hubert, Jean-François ; A défaut habitants de Rogery-Bovigny
26	OFFERMANS	Philosophie préparatoire et théologie,	1	62,00€	Descendants du fondateur et de ses soeurs par préférence
27	OTTE-STEMBERT	Humanités anciennes, philosophie préparatoire et théologie	1	56,00€	Descendants de Otte Jean-Bernard et de Stembert Noel. A défaut: garçon ou fille belge, pour un an, avec possibilité de reconduction.

28	PHILIPPE	Etudes de doctorat en médecine, avec préférence pour la chirurgie	1	248,00€	Garçons et filles
29	REULEAUX	Etudes secondaires Etudes universitaires	1 1	62,00€ 186,00€	Garçons et filles
30	RIGO	Etudes de décoration	1	37,00€	Garçons et jeunes filles belges.
31	VIEUXTEMPS	Etudes musicales	1	43,00€	Garçons et filles belges, né dans l'arrondissement de Verviers ou y domiciliés depuis 10 ans
32	WILMOTTE	Médecine (vétérinaire de préférence)	1	37,00€	Parents du fondateur; A défaut: garçons et filles belges, pour un an, avec possibilité de reconduction

Les demandes pour l'obtention des bourses doivent être introduites sur les formulaires adéquats qui peuvent être retirés au bureau de la Commission des Bourses d'Etudes ou par mail (bourses.etudes@skynet.be)

Elles doivent contenir les indications suivantes :

- la désignation de la fondation (1e colonne) ;
- les nom, prénoms et domicile exact du postulant, la profession de ses père et mère ou tuteur ;
- le genre d'études que le postulant a entrepris ou qu'il se dispose à entreprendre (2e colonne) et la qualité en laquelle il sollicite la bourse (3e colonne) - (ex : Reuleaux, études secondaires ou universitaires - garçon ou fille).

Les demandes ainsi faites doivent être accompagnées de :

- un extrait récent du registre de la population avec composition de ménage ;
- un certificat de bonnes conduite, vie et moeurs de date récente ;
- un certificat d'études de l'étudiant qui introduit la demande de bourse mentionnant le genre d'études et la classe pour l'année en cours (2026-2027) ;
- un certificat d'étude des frères et sœurs de 18 ans ou plus de l'étudiant qui introduit la demande de bourse mentionnant le genre et la classe pour l'année en cours (2026-2027). Ne seront pris en considération que les personnes qui sont étudiantes ;
- une photocopie de l'avertissement extrait de rôle des contributions exercice 2025 – revenus 2024;
- toute pièce probante pour établir complètement, soit la parenté du postulant avec le fondateur de la bourse réclamée, soit des autres titres donnant droit à la jouissance des bourses (les extraits d'actes de l'état civil ou ceux d'anciens registres paroissiaux). Chaque postulant au titre de parent ou autre doit produire lui-même toutes les pièces probantes sans pouvoir en appeler au document ou acte qui pourrait se trouver en nos bureaux à la suite de demandes antérieures d'autres candidats au même titre. Les pièces probantes doivent être accompagnées d'un crayon généalogique complet indiquant leur parenté.

L'étudiant qui sollicite les bourses de diverses fondations devra adresser une requête séparée pour chaque fondation. Il devra joindre à l'une d'elles les pièces prescrites plus haut. Toute demande est strictement personnelle ; dans une même requête, ne peuvent donc figurer deux ou plusieurs candidats, même frères et soeurs.

Les demandes doivent être adressées avant le 15 octobre 2026, par courrier normal (**PAS de recommandé**) au Secrétariat de la Commission provinciale des Fondations de Bourses d'Etudes de Liège, rue des Maraîchers, 17 à 4020 Liège, dont les bureaux sont accessibles au public mardi et jeudi de 9 à 12 heures. **bourses.etudes@skynet.be**

La Commission attire l'attention des intéressés sur le risque encouru pour les demandes arbitraires de bourses à l'obtention desquelles ils ne possèdent aucun des titres exigés.

L'irrespect de la date du 15 octobre 2026 ainsi que la remise de tout dossier incomplet sont sanctionnés par l'écartement de la demande

Les intéressés peuvent obtenir un exemplaire de la présente contre paiement de 1,58€ en TIMBRES POSTE.

Liège le 21 mai 2026, Par la Commission,
La Secrétaire, La Receveuse, Le Président,
M. SARTORI. A ALBERTI. A. CORTIS.

La Commission attire aussi l'attention de toutes les personnes animées d'intentions généreuses sur la possibilité de créer de nouvelles fondations par tous dons ou legs. Les intéressés peuvent s'adresser pour tout renseignement au secrétariat de la Commission